

Service assainissement

**Rapport annuel sur le Prix et Qualité du
Service public**

**Exercice
2023**



Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du Code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Contenu :

I.	Caractéristiques techniques du service	1
1)	Présentation	1
2)	Ouvrages d'épuration	4
a)	Step du Pont Mahé	4
b)	Lagunage de La Trinité Langonnet.....	6
3)	Quantités de sous-produits issues des ouvrages d'épuration :.....	8
II.	Tarification de l'assainissement et recette du service	8
1)	Généralités	8
2)	Le prix de l'assainissement	9
a)	Evolution du tarif	9
b)	Facture d'assainissement type pour une consommation de 120 m3	11
3)	Recettes d'exploitations	11
III.	Indicateurs de performances	13
1)	Le système d'épuration de Pont Mahé	13
a)	L'autosurveillance	13
b)	Les indices de performance	13
c)	Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement	14
2)	Le Lagunage de La trinité Langonnet.....	15
a)	L'autosurveillance	15
b)	Les indices de performance	15
3)	Pour les deux systèmes	16
a)	L'indice de gestion patrimoniale :.....	16
b)	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation	16
IV.	Financement et investissement	17
1)	Travaux 2023	17
2)	Etat de la dette	17
3)	Amortissements	17



I. Caractéristiques techniques du service

1) Présentation

➤ *Organisation administrative :*

La commune de Langonnet exerce par elle-même la compétence assainissement au niveau communal.

➤ *Conditions d'exploitation :*

Le service est exploité en régie.

Une assistance à l'exploitation est fournie par le SATESE 56 (Le Service d'Assistance Technique aux exploitants de Stations d'Épuration)

Une assistance pour le cahier d'épandage est fournie par la société ABER environnement.

➤ *Prestations assurées dans le cadre du service :*

La commune prend en charge :

- ✓ La collecte
- ✓ Le transport
- ✓ La dépollution
- ✓ Le contrôle des raccordements
- ✓ L'élimination des boues produites

➤ *Ouvrages exploités par le service :*

Il y a deux systèmes d'assainissement sur la commune (donc deux réseaux et deux ouvrages de traitements distincts).

Ouvrage	Capacité	Type	Ouvrage associé
Station du Pont Mahé	3 000 eH	Boues activés	Poste de refoulement de Minez Bloch
Lagune de la trinité Langonnet	300 eH	Lagunage	Poste de refoulement du Bel Air

➤ *Nombre d'habitants :*

Un habitant domicilié dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle il est raccordé (ou qui peut l'être) est considéré comme un **habitant desservi par le service**. De plus, un **abonné peut correspondre à plusieurs habitants** (une facture pour un seul foyer par exemple).

Deux estimations ont été effectuées par le bureau d'étude SAFEGE pour le diagnostic Eau usée 2016-2019 :

Système d'assainissement :	Estimation nombre d'habitants raccordé	Estimation nombre d'habitants permanents raccordés
Langonnet	757	585
La Trinité Langonnet	198	153
Total	955	738



➤ **Nombre d'abonnés :**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement. Le service public d'assainissement collectif dessert **457** abonnés au 31/12/2023.

La répartition des abonnés par bourg est la suivante :

Antenne	Nombre total d'abonnés 31/12/2022	Nombre total d'abonnés 31/12/2023	Variation 2022/2023	Dont domestique	Dont non domestique
Langonnet	341	338	-0,88%	337	1
La Trinité Langonnet	104	99	-4,81%	104	0
Total	445	437	-1,80%	444	1

Le nombre potentiel d'abonnés déterminé à partir du zonage d'assainissement (établi en 1997) est de 450 abonnés.

Les volumes facturés pour l'assainissement correspondent aux consommations d'eau potable des abonnés raccordés au réseau d'eaux usées.

	Volumes facturés durant l'exercice 2022 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2023 en m ³	Variations 2023/2022
Abonnés domestiques	27 076	20 840	-23,03%
Abonnés non domestiques	6 873	6 716	-2,28%
Total des volumes facturés aux abonnés	33 949	27 556	-18,83%

Remarques :

- Les chiffres présentés sont ceux de la période de facturation (de septembre n-1 à septembre n).



➤ **Autorisations et conventions de déversements d'effluents industriels :**

L'autorisation de rejet des effluents de la STEP est régie par l'arrêté préfectoral en date du 4 décembre 2012 qui définit les seuils de concentration à respecter.

La Commune dispose d'une convention autorisant le rejet des eaux non domestiques de la Crêperie LEBRETON qui fixe les modalités techniques et financières des rejets des effluents de l'industriel dans la station d'épuration. La convention a fait l'objet d'une mise à jour par avenant applicable depuis le 1^{er} janvier 2023.

➤ **Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) :**

⇒ **Les réseaux sont uniquement de type séparatif**

Longueur des réseaux (en km)	2022	2023	Variation
La Trinité Langonnet	3.51	3.51	0%
Langonnet	8.91	8.91	0%
Total	12.42	12.42	0%



2) Ouvrages d'épuration

a) Step du Pont Mahé

Caractéristiques générales				
Code SANDRE de la station :	0456100S0004			
Type de traitement (cf. annexe)	Boue activée faible charge			
Commune d'implantation	LANGONNET			
Lieu-dit	Pont-Mahé			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	3 000			
Nombre d'abonnés raccordés (2023)	338			
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	Environ 757 habitants dont 585 habitants permanents			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	410			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 25/11/1997 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...			
Milieu récepteur du rejet	Le Langonnet (bassin versant Ellé)			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	25	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
DCO	90	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	75
MES	30	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	90
NGL	15	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	70
NTK	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺	10	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt	1	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	80

⁽¹⁾eH ou équivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

Les trop-pleins :

- Il existe un trop plein sans stockage en tête de station du Pont Mahé (point SANDRE A2) à Langonnet, ce point de mesure a été équipé pour la mesure de débit de surverse début 2017 (caisson déversoir + sonde US).
- Le poste de Minez Bloch ne possède pas *physiquement* de trop plein.



Bilan de conformité-Langonnet-2023

		MES ^a		DCO ^a		DBO5 ^b		NGL ^b		NTK ^a		N-NH4 ^a N-NO2 ^a N-NO3 ^a		P ^{ta}			
		Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a	Rendement (%) ^a	concentration sortie (mg/l) ^a		
□	□																
	□																
x	□	523 ^a															
	□	113 ^a															
Ensemble des mesures	□	Nombre imposé de mesures par an (1) ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a			
	□	Nombre de mesures réalisées ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a		12 ^a			
	□	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées ^a		96,88 ^a	6,95 ^a	96,82 ^a	16,24 ^a	98,08 ^a	3,09 ^a	84,57 ^a	4,12 ^a	88,93 ^a	2,96 ^a	1,09 ^a	95,91 ^a	0,19 ^a	
	□	Nombre de mesures réalisées hors conditions normales d'exploitation ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a			
	□	Pourcentage de mesures réalisées hors conditions normales d'exploitation ^a		17% ^a		17% ^a		17% ^a		17% ^a		17% ^a		17% ^a			
	□	Nombre de mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a		10 ^a		10 ^a		10 ^a		10 ^a		10 ^a		10 ^a			
	□	Moyenne de l'ensemble des mesures réalisées dans des conditions normales d'exploitation ^a		98,05 ^a	5,03 ^a	97,07 ^a	17,90 ^a	98,35 ^a	3,14 ^a	84,75 ^a	5,13 ^a	88,54 ^a	3,85 ^a	2,88 ^a	0,10 ^a	96,98 ^a	0,19 ^a
	□	Valeur réductible (1) ^a		%	85 ^a	%	250 ^a	%	50 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a
	□	Nombre de résultats non conformes à la valeur réductible ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a	
	□	Valeurs limites (1) ^a		90 ^a	30 ^a	85 ^a	90 ^a	90 ^a	25 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a
Conditions normales d'exploitation	□	Nombre maximum de non-conformités aux valeurs limites par an (1) ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a		2 ^a			
	□	Nombre de résultats non conformes aux valeurs limites (2) ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a		0 ^a			
	□	Valeurs limites (1) en moyenne annuelle		%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a	%	0 ^a						
x	□	Conformité selon l'exploitant par paramètre (O/N) ^a		O ^a		O ^a		O ^a		O ^a		O ^a		O ^a			
	□	Conformité global selon l'exploitant (O/N) ^a	O ^a	O ^a	O ^a	O ^a	O ^a	O ^a			

**b) Lagunage de La Trinité Langonnet**

Caractéristiques générales				
Code SANDRE de la station :	0456100S0003			
Type de traitement (cf. annexe)	Lagunage naturel			
Commune d'implantation	LANGONNET			
Lieu-dit	La Trinité Langonnet			
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾	300			
Nombre d'abonnés raccordés (2023)	99			
Nombre d'habitants raccordés (estimation)	Environ 198 habitants dont 153 habitants permanents			
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j	36			
Prescriptions de rejet				
Soumise à	<input type="checkbox"/> Autorisation en date du <input checked="" type="checkbox"/> Déclaration de ... 1983			
Milieu récepteur du rejet	Ruisseau Le Roz millet			
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou		Rendement (%)
DBO ₅	40	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
DCO	120	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	60
MES	100	<input checked="" type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou	

Les trop-pleins :

- Le poste du Bel Air possède un trop plein (poste non télégéré)



➤ **Bilan 24h :**

La législation impose à la commune de réaliser un bilan 24h tous les deux ans, le dernier ayant été réalisé en 2022, le prochain bilan aura lieu u dernier trimestre 2024.

⇒ Un bilan 24h a été réalisé par la société SGS du 12 au 13 Décembre 2022.

Remarque :

Le diagnostic schéma directeur propose de surveiller l'étanchéité des lagunes pour s'assurer du bon fonctionnement de l'ouvrage. Le diagnostic prévoit aussi des passages caméras et tests à la fumée pour identifier les différentes infiltrations d'eaux parasites.

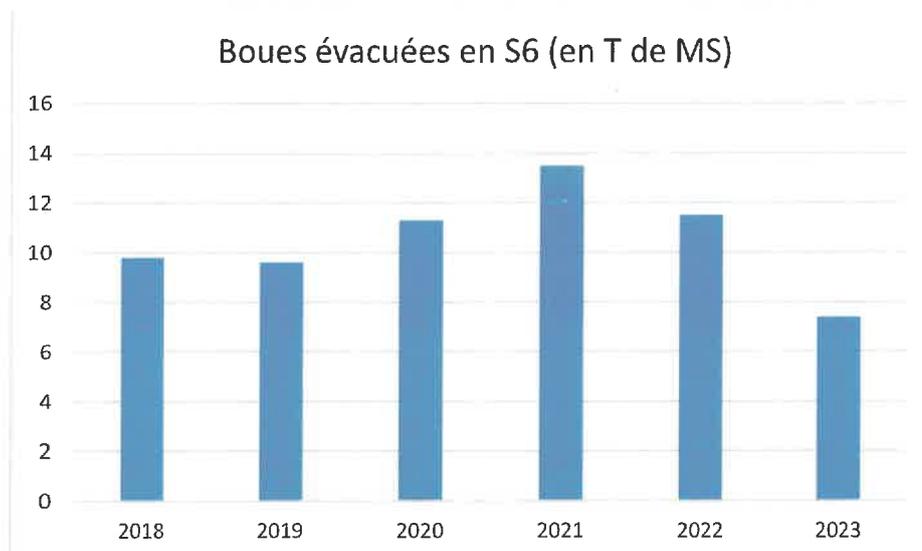


3) Quantités de sous-produits issues des ouvrages d'épuration

➤ *Quantité de Boues :*

Le lagunage de la Trinité Langonnet ne produit pas de boues évacuées annuellement. En effet, la pollution est traitée dans les 3 bassins et la boue décante au fond des ouvrages. Ces boues sont ensuite curées et épandues environ tous les 20 ans (le dernier curage de la lagune date de 2007).

Boues produites et évacuées entre le 1 ^{er} Janvier et le 31 Décembre	2022	2024	Variation
	En T de MS	En T de MS	2022/2023
Step Pont Mahé LANGONNET	11,52	7,4	-35,76%



Remarque :

Le graphique représente les boues évacuées au point Sandre S6, c'est-à-dire pour la station de Langonnet, les boues qui sont épandues sur les parcelles agricoles.

Une forte baisse est constatée en 2023 par rapport en 2021 et peut s'expliquer par la fin de l'hygiénisation par un ajout de chaux liquide pour détruire les bactéries (mesure COVID).

II. Tarification de l'assainissement et recette du service

1) Généralités



➤ **Décision des tarifs en vigueur :**

- Chaque année, le Conseil Municipal vote les tarifs concernant la part collectivité.
- Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés (L'agence de l'eau Loire Bretagne pour la modernisation du réseau de collecte).
- Le service est assujéti à la TVA.

➤ **Détails**

La facture d'assainissement est établie au vu des relevés d'eau potable du consommateur raccordé au réseau d'assainissement. Au même titre que l'eau potable, le prix du service comprend :

- **Une partie fixe** ou abonnement
- **Une partie proportionnelle** qui est fonction de la consommation d'eau potable consommée.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération n°83/2022 du 14 Décembre 2022 « TARIFS ASSAINISSEMENT 2023 »
- Délibération du 16/05/2012 effective à compter du 01/07/2012 fixant la participation pour l'assainissement collectif (PAC)

2) Le prix de l'assainissement

a) Evolution du tarif

➤ **Tarification des consommations :**

Tarifs			Au 01/01/2022	Au 01/01/2023	Variations 2022/2023
Part de la collectivité					
Particuliers	Part fixe (€ HT/an)	Abonnement ⁽¹⁾	90,67 €	95,20 €	5,00%
	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Tranche 1 : 0 à 30 m ³	0,58 €	0,61 €	5,17%
		Tranche 2 : 31 à ∞ m ³	2,16 €	2,27 €	5,09%
Industriels	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	Part proportionnelle (€ HT/m ³)	1,00 €	1,00 €	0,00%
Part des taxes et redevances					
Taxes		Taux de TVA	10%	10%	/
Redevances (€/m ³)		Modernisation des réseaux de collecte	0,15 €	0,15 €	/



→ L'augmentation des tarifs en 2023 a pour objectif de corriger à moyen terme la sous tarification du service. Elle devrait permettre de financer les futurs travaux identifiés par le schéma directeur d'assainissement. Elle s'est traduite en 2023 par une augmentation de 5% du prix de l'eau pour les abonnés domestiques.

➤ *Tarification des interventions du service :*

Intervention	Prix 2022	Prix 2023	Variation
	(€ HT)	(€ HT)	2023/2022
Participation de raccordement à l'égout	1 000 €	1 000 €	0%
Prix du Branchement	<i>Prix coutant correspondant à la main d'œuvre et aux matériaux</i>		/
Tarif Horaire Main Œuvre service Assainissement	28,09	29,5	5,02%
Tarif Horaire Tractopelle service Assainissement	80,63	85	5,42%

En 2023, il a été décidé de majorer les tarifs d'intervention du service d'environ 5%.



b) Facture d'assainissement type pour une consommation de 120 m³

Les tarifs applicables au 01/01/2023 et au 01/01/2024 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

Tarifs	Au 01/01/2022 en €	Au 01/01/2023 en €	Variation en %
Part de la collectivité			
Part Abonnement (€ HT)	90,67	95,20	+5.00%
Part Consommation (€ HT)	0.58*30 + 2.16*90 211,80 €	0.61*30 + 2.27*90 222.60 €	+5.10 %
Montant HT de la facture de 120 m ³ revenant à la collectivité	302.47	317.80 €	+5,07 %
Taxes et redevances			
Redevance de modernisation des réseaux de collecte (Agence de l'Eau)	18.00 €	18.00 €	0%
TVA (à 10%)	32,05 €	33,58 €	+4.84%
Montant des taxes et redevances pour 120 m ³	50,05 €	51.60 €	+3.10%
Total pour 120m³ (€ TTC)	352.52 €	369,4 €	+4.79%
Prix du m³ (en € TTC)	2.94 €	3.08 €	+4.79%

3) Recettes d'exploitations

Type de recette		Exercice 2022 (en € HT)	Exercice 2023 (en € HT)	Variation 2023/2022 :
Part domestique	Abonnement	41 647,61	41 190,39	-1,10%
	Consommation	34 323,86	31 707,66	-7,62%
	total	75 971,47	72 898,05	-4,05%
Part non domestique	Redevance eaux usées usage non domestique reversée à la collectivité	16 426,50	34 785,53	111,76%
Total recette facturation		92 397,97	107 683,58	16,54%



Remarques :

Depuis 2022, la Commune de Langonnet a confié à l'entreprise STGS le recouvrement des redevances et de taxes d'assainissement collectif.

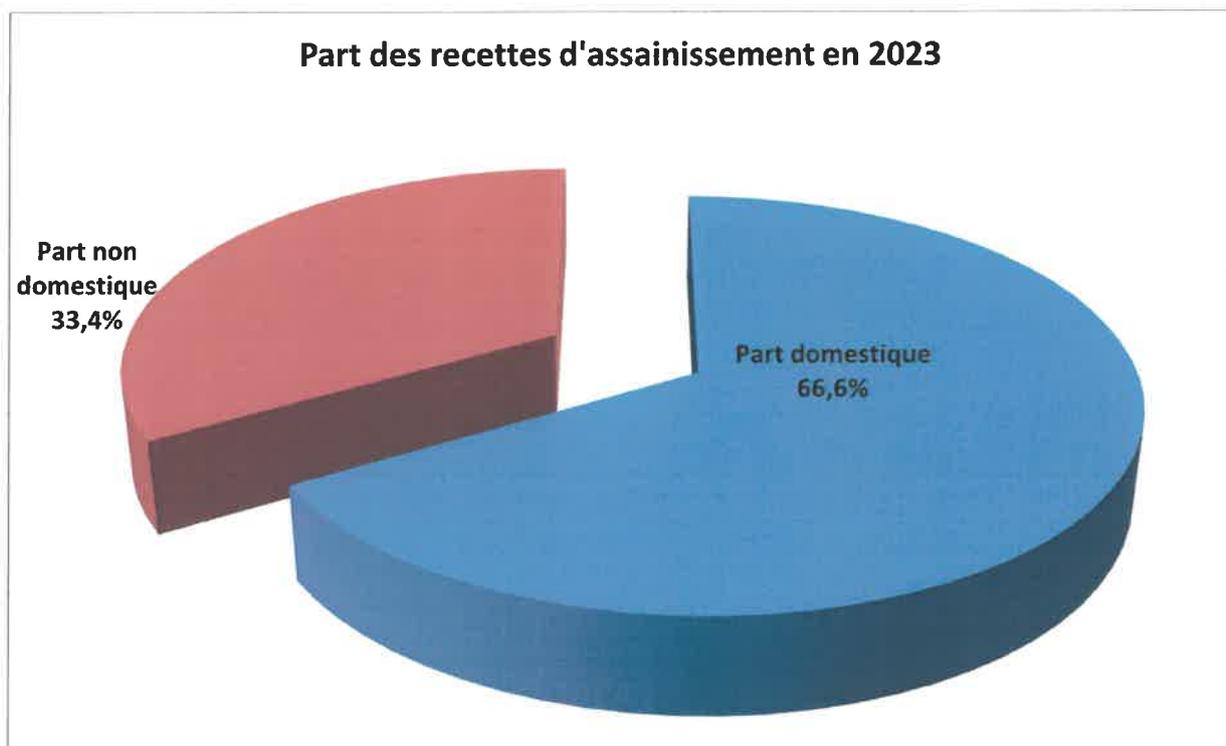
Les produits encaissés sont versés dans les conditions suivantes :

- Acompte de 80% du montant des factures émises 90 jours après l'émission des factures de masse semestrielles,
- Acompte de solde semestriel du montant encaissé au moment de la remise des impayés.

Par ailleurs, la convention qui fixe les modalités techniques et financières des rejets des effluents de la Crêperie dans la station d'épuration a fait l'objet d'une mise à jour par avenant depuis le 1^{er} janvier 2023.

Financièrement, une part fixe de 20 000€ a été instituée de manière à augmenter la contribution financière de l'industriel et ce pour financer le renchérissement du coût du traitement des eaux usées et permettre ainsi au budget de l'assainissement de dégager un excédent d'exploitation pour financer à terme des travaux de réhabilitation de la station

Au final, la hausse de la tarification (domestiques et industriel) malgré la diminution des volumes facturée a permis d'augmenter les recettes d'exploitation.





III. Indicateurs de performances

1) Le système d'épuration de Pont Mahé

a) L'autosurveillance :

12 Bilans d'autosurveillance ont été réalisés en 2023 (un par mois), il en ressort les conclusions suivantes :

STEU de Pont-Mahé	Conformité paramètre 2022	Conformité paramètre 2023
DBO5	Conforme	Conforme
DCO	Conforme	Conforme
MES	Conforme	Conforme
NTK	Conforme	Conforme
NGL	Conforme	Conforme
Pt	Conforme	Conforme

b) Les indices de performance

Indices attribué par la DDTM et de l'AELB pour l'année 2023 pour la station de pont Mahé	
Indice de conformité de la collecte des effluents	Non conforme
Indice de conformité de l'équipement des stations d'épuration	Conforme
Indice de performance des ouvrages d'épurations (qualification de l'Agence de l'eau et de la DDTM)	Non correcte

Un défaut de fonctionnement du point A2 (débitmètre non fiable) corrigé lors du dernier trimestre 2023 a entraîné une non-conformité de la station d'épuration pour l'année 2023. L'ensemble des paramètres a été jugé non conforme alors que le fonctionnement épuratoire de la STEP a été jugé bon et la qualité des rejets respecte les valeurs de concentration préconisées par l'arrêté préfectoral de l'installation en date du 4 décembre 2012. Seuls de deux paramètres ont été en dépassement



sur deux bilans 24 (cf. infra) en raison du bypass du bassin d'aération n°1 lors de travaux d'étanchéité rendu indispensables.

c) Conclusion du bilan annuel sur le système de traitement

Faits marquants :

Par rapport à l'année 2022, l'année 2023 se distingue par une plus forte pluviométrie sur l'ensemble des mois avec des pluies souvent de forte intensité, excepté le mois de février anormalement sec. Les nappes sont restées à un niveau plutôt bas tout au long de l'année sauf pendant les mois de janvier et décembre.

A noter le passage de la tempête Ciaran le 1er novembre.

Cette situation a permis de mettre en évidence l'influence de la pluviométrie sur le réseau.

- **Fonctionnement 2023 :**

La charge moyenne hydraulique reçue sur la station est de 110 %.

Elle varie de 72 % en septembre à 211 % en janvier.

La charge organique moyenne en DBO5 reçue sur la station est de 27 % soit 821 EH

Les déversements du point A2 représentent 8.22 % du débit entrant, 4 jours de déversement soit 8993 m³, notamment début novembre lors du passage de la tempête Ciaran.

Le débitmètre fonctionnait correctement lors des tests réalisés, toutefois le point A2 peut connaître une influence aval lorsque le ruisseau monte en charge et empêche l'écoulement du trop-plein vers celui-ci. Ce trop-plein de tête est noyé lorsque le niveau de la rivière monte. Aucune solution n'est possible techniquement pour obtenir des mesures fiables lors de ces épisodes dans la configuration actuelle de la station d'épuration.

- **Station :**

Le fonctionnement de la station d'épuration est bon.

Les deux derniers bilans de l'année 2023 ont été réalisés hors conditions normales d'exploitations, en raison des fortes pluviométries sur ces deux mois.

On constate deux dépassements en NTK en mars et au mois de mai, la moyenne est conforme.

Le dépassement en NTK et NGL a eu lieu après une intervention :

Bypass du bassin d'aération en mai 2023 pour intervention sur la canalisation entre le poste de relevage et le bassin aération n°1.

Les normes de rejet sont respectées tout au long de l'année.

La station est conforme au niveau local et national.

- **Gestion des boues :**

Un silo de stockage de 330m³ est présent sur la station ce qui représente environ 6 mois de stockage. C'est insuffisant et limite les possibilités d'extraction même s'il y a moins de boues produites depuis que l'industriel a mis en place ses prétraitements.

Suite à l'arrêt d'obligation d'hygiénisation des boues pendant la période COVID-19, les boues produites ont été épandues sur les terres agricoles.



- Réseau :

Le réseau reste sensible aux intrusions d'eaux parasites de nappe et pluviales.

2) Le Lagunage de La trinité Langonnet

a) L'autosurveillance

→ pas réalisé

b) Les indices de performance

Indices attribué par la DDTM pour l'année 2022 pour la lagune de la Trinité Langonnet	
Indice de conformité de la collecte des effluents	Conforme
Indice de conformité de l'équipement des stations d'épuration	Conforme
Indice de performance des ouvrages d'épurations :	Conforme



3) Pour les deux systèmes

Les indices suivants sont calculés sur les deux systèmes épuratoires.

a) L'indice de gestion patrimoniale

Année	2020	2021	2022	2023
Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau d'eau potable (sur 120 points possibles)	96	96	96	96

Un logiciel de cartographie informatisée SIG du réseau EU a été fourni en 2016 (et la précision des tracés a été améliorée en 2017). Un travail de terrain a été effectué en 2017 pour référencer les réseaux d'eau pluviale sur ce même SIG. Le tracé des canalisations est depuis 2017 en amélioration continue, et le report des branchements sur ce SIG est en cours d'exécution.

b) Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation

Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

Filières mises en œuvre		T de MS
Valorisation agricole	<input checked="" type="checkbox"/> Conforme	7.4

Pour l'exercice 2023, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est 100 % (100 % en 2021).



IV. Financement et investissement :

1) Travaux 2023

Dans le cadre de la création d'un réseau de chaleur, la Commune a mutualisé ces travaux avec la réfection de la canalisation d'assainissement collectif de la rue des Lutins sur un linéaires de 133 ml ainsi que la réfection de 10 branchements, montant des travaux s'est élevé à 70 853.3€ HT.

2) Etat de la dette

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2022
Encours de la dette en €	0	0	0
Épargne brute annuelle en €	+ 17 428 €	+ 25 846 €	+ 6396 € €
Durée d'extinction de la dette en années	0	0	0

		2023
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		0 €
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0 €
	en intérêts	0 €

3) Amortissements

	Exercice 2021	Exercice 2022	Exercice 2023
Dotations aux amortissements	39 347,57 €	39 741.83 €	37 274 €